







Courrier d'information sur le suivi de nos interpellations

à propos d'un projet de décret Wallon qui institue un

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. RWLP.

Le 30 décembre 2013.

A Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'automne les associations ATD Quart-Monde, Front commun des SdF, le Mouvement LST et Le Pivot d'Etterbeek lançaient une interpellation à propos d'un projet de décret Wallon en préparation concernant la reconnaissance d'un Réseau Wallon de Lutte contre la pauvreté comme lieu de coordination et de représentation .

Nos interpellations à propos de ce projet de décret Wallon sur le RWLP s'accompagnaient également de nos préoccupations à propos de l'intention de réforme du service de lutte contre la pauvreté et de l'accord de coopération qui l'institue au niveau fédéral.

Certains mandataires politiques wallons ont assuré un relais à nos questions et ont porté des interpellations en commission ou encore dans le cadre des échanges sur ce projet au niveau du gouvernement Wallon.

Par exemple, Monsieur le Député wallon Maxime Prévot développait en commission des Affaires Sociales au nom du CDH ,une interpellation basée très précisément sur nos questionnements. (Voir annexe)

Sachant que ce projet de décret sera prochainement soumis au Parlement Wallon nous voulons vous partager quelques informations afin de réitérer nos inquiétudes à ce propos et aussi à propos de la manière dont il s'est élaboré.

Certaines réponses qui nous sont envoyées proposent des aménagements de ce projet de décret .

Dans les lignes qui suivent vous trouverez nos commentaires à ce propos.....

en réponse à un goupe nous écrivons /

« Néanmoins, contrairement à ce que vous nous écrivez, votre courrier ne nous rassure certainement pas. Il semble que les craintes que nous formulons dans nos interpellations précédentes et les propositions qui les accompagnent laissent dans vos argumentations peu d'écho.

Rien à propos de l'ouverture nécessaire de débats indispensables pour élaborer en Wallonie des politiques de lutte contre ce qui produit la pauvreté et la misère.

Pour ce que nous en savons, ce projet de décret du Gouvernement Wallon, qui est actuellement en lecture au conseil d'Etat, faisait l'objet de certaines remarques provenant de diverses instances consultatives.

En effet, il semble que, tant au niveau du CESW (Conseil Economique et Social Wallon) que de la CWAS (Commission Wallonne d'Action Sociale), certains avis rejoignent nos préoccupations légitimes telles qu'elles sont formulées dans nos précédents courriers.

Légitimité liée à notre qualité de citoyens, mais surtout au positionnement d'indépendance de nos organisations, dans lesquelles des personnes et familles qui résistent à la grande pauvreté et à la misère se mobilisent en toute liberté depuis de très nombreuses années.

A la suite des partenaires sociaux, nous voulons témoigner de notre inquiétude de constater la volonté du Gouvernement wallon d'encadrer, sous diverses formes, la parole, et donc le fonctionnement de l'associatif militant.

Les éléments que nous recevons ça et là à propos de la création de ce décret et de son avancement sont, par ailleurs, le reflet d'un manque total de transparence.

Tant votre courrier que la réponse donnée à Monsieur le Député CDH Maxime Prévot, suite à son interpellation en Commission des Affaires sociales, par Monsieur Demotte , Ministre Président de la Wallonie, nous forcent à renouveler avec insistance nos demandes pour la création d'un débat ouvert concernant ces questions.

Pour nous, c'est de la participation effective des populations les plus pauvres aux débats qui baliseront les années à venir dont il est question.

Au niveau Fédéral, le « collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté », dont sont membres les associations signataires, assure depuis 1992 une participation des plus pauvres aux débats qui les concernent dans des dialogues avec les pouvoirs publics, des administrations et des institutions diverses.

Tout ce travail dans lequel se sont investies tant de personnes et de familles parmi les plus pauvres, en délégation d'un grand nombre d'autres, qui subissent l'extrême pauvreté, est-t-il inconnu des décideurs wallons? »

.

Nous insistons sur le fait que nous ne sommes pas seuls à questionner ce projet de décret.

Certains commentaires formulés par des instances consultées rejoignent nos interpellations tant dans les avis du « Conseil Economique et Sociale de Wallonie » que les remarques de la Commission Wallonne de l' Action Sociale qui se questionne sur la référence « au réseau » qui fige dans un décret une

association dont le nom est « labellisé ». Il semble que tout comme nous le Conseil d'Etat se préoccupe aussi « du cas » qui sera fait du Service de lutte contre la pauvreté et de l'accord de coopération.

Les réponses apportées par les promoteurs de ce projet ou leurs délégués, tant dans le cadre des interpellations en commissions que dans certains courriers que nous avons reçus ,ne nous apportent pas de réponse satisfaisante..

Nous profitons de ce courrier pour vous souhaiter une année 2014 riche d'humanité pour vous même et vos proches. Que vos engagements politiques puissent contribuer à la construction d'un monde plus juste et qui prend comme référence les réalités des plus fragilisés.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs nos cordiales salutations

Pour les associations signataires, Luc Lefèbyre

En annexe:

-le PV des échanges entre Mr Prévot, Parlementaire et Mr Demotte Ministre Président.

-Nos interpellations précédentes.

Voici le courrier envoyé aux parlementaires en octobre 2013 ----- Message original -----

Sujet: Décret "réseau wallon de lutte contre la pauvreté" & Service interfédéral de Lutte contre la Pau-

vreté : des associations réagissent !

Date: Sun, 06 Oct 2013 17:08

Madame la Député, Monsieur le Député

Nous sommes des associations engagées depuis de longues années au jour le jour avec des personnes et familles victimes de la grande pauvreté en Wallonie et à Bruxelles. Veuillez trouvez ci-jointe une lettre concernant deux projets en cours qui nous inquiètent profondément et qui nous poussent à demander avec insistance :

- **1.** de <u>garantir</u> le rôle originel du Service de Lutte contre la Pauvreté, en particulier dans sa mission interfédérale d'organisation d'un dialogue structurel avec les plus démunis. Fruit d'un accord de coopération entre les Régions.
- 2. de <u>transformer</u> le projet de décret « relatif à la reconnaissance d'un réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie » en un décret visant la création d'un organe d'avis, un conseil pluraliste et représentatif. Celui ci doit garantir que la parole et la pensée des personnes vivant la pauvreté et l'exclusion sociale soit porté par des représentants librement choisis par ceux-ci

C'est ce débat que nous voudrions vous inviter à porter dans votre assemblée. Vous trouverez, ci-jointes, nos explications concernant ces deux projets.

Nous sommes à votre disposition pour davantage d'explications.

Les Mouvements LST, ATD Quart Monde, le Front Commun des SDF et le Pivot.